

**ASSOCIES**

64, Boulevard Carnot

Boite postale 207

Rés. « Elysée Carnot »

Entrée Rue Delorme

06405 CANNES CEDEX

C.C.P.Marseille 1540 04 K

Téléphone : 04-93-39-07-36

Fax : 04-93-39-57-73

Ligne Constats : 04.93.39.07.45

scp.nicolas.deltel@wanadoo.fr

SITE INTERNET : [www.huissier-cannes.com](http://www.huissier-cannes.com)

**ORIGINAL**

**PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS  
ET LE VINGT JUIN**

**- UNE MAISON dénommée « Mon Cottage »  
à (06400) CANNES, 24 avenue du Grand Jas**



Après plusieurs transports, recherches, vacations.

**A LA REQUETE DE :**

**©AVOVENTES.FR**

**Pour qui domicile est élu au cabinet et constitution d'avocat est faite en la personne de Maître Michel DRAILLARD, membre de la SELARL CABINET DRAILLARD, Société d'Avocats au barreau de GRASSE, dont le siège est à CANNES (06400), 68 Avenue de Grasse, au cabinet duquel Maître DRAILLARD pourront être signifiés les actes d'opposition au commandement et toutes significations relatives à la saisie,**

**Avant comme Avocat plaissant Maître Gabriel CHAMPION, Avocat associé auprès du Cabinet RD AVOCATS & ASSOCIES, sis à NIMES (30000), 16 rue des Greffes.**

**Agissant en vertu de :**

- La copie exécutoire d'une reconnaissance de dette du Ministère de Maître DEIMON-RICHARD, Notaire associé à NIMES, en date du 5 août 2020,
- Une inscription d'hypothèque conventionnelle prise le 2 septembre 2020, Volume 0604P06 2020 V, numéro 2496,
- Un commandement de payer signifié par la SCP ZONINO ZONINO TESSIER, Commissaire de Justice en date du 26 janvier 2023, visant la clause de déchéance du terme et resté infructueux.

**Nous, Guillaume DELTEL, Commissaire de Justice Associé, au sein de la Société Civile Professionnelle E.NICOLAS et G.DELTEL, Titulaire d'un Office de Commissaire de Justice, près le Tribunal judiciaire de GRASSE, à la Résidence de CANNES, « Elysée Carnot », 64, Boulevard Carnot, soussigné,**

**Procédant conformément aux dispositions du code des procédures civile d'exécution relatives à la procédure de saisie immobilière, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la continuation de la procédure engagée, et ce, suite au commandement valant saisie immobilière précédemment signifié,**

**Nous sommes transporté ce jour, à (06400) CANNES, 24 avenue du Grand Jas**

**et ce, à l'effet d'y décrire comme d'en déterminer l'occupation des biens et droits immobiliers propriété de et consistant en :**

## DESIGNATION DES BIENS

**UNE MAISON** dénommée "Mon Cottage" élevée d'un étage sur rez de chaussée, comprenant :

- deux pièces en rez de chaussée et terrasses et deux pièces à l'étage.

Sise à CANNES (06400), 24 Avenue du Grand Jas. Cadastéré section AZ, numéro 138 pour 7 a 23 ca.

Il résulte d'une attestation de Monsieur le Maire de la ville de CANNES que « la parcelle AZ 138 est numérotée 24 avenue du Grand Jas ».

Ces biens et droits appartiennent à pour les avoir acquis suivant acte publié le 21 mars 2017, Volume 0604P06 2017 P, numéro 2082.

Ils figurent à la matrice du rôle de la taxe foncière de la commune de CANNES ainsi qu'il résulte de l'extrait délivré le 30 mars 2023 par le bureau du cadastre, reproduit en fin du commandement.

Le Commissaire de Justice soussigné déclarant ne garantie en aucune façon ni la contenance ni les occupations et locations ni les indications concernant la matrice cadastrale des biens ci-dessus désignés, l'adjudicataire futur devant en faire son affaire personnelle.

A l'adresse, après plusieurs transports et recherches,

**Nous avons procédé aux constatations suivantes :**

# 1/ SITUATION- ADRESSE- ACCES à (06400) CANNES, 24 avenue du Grand Jas

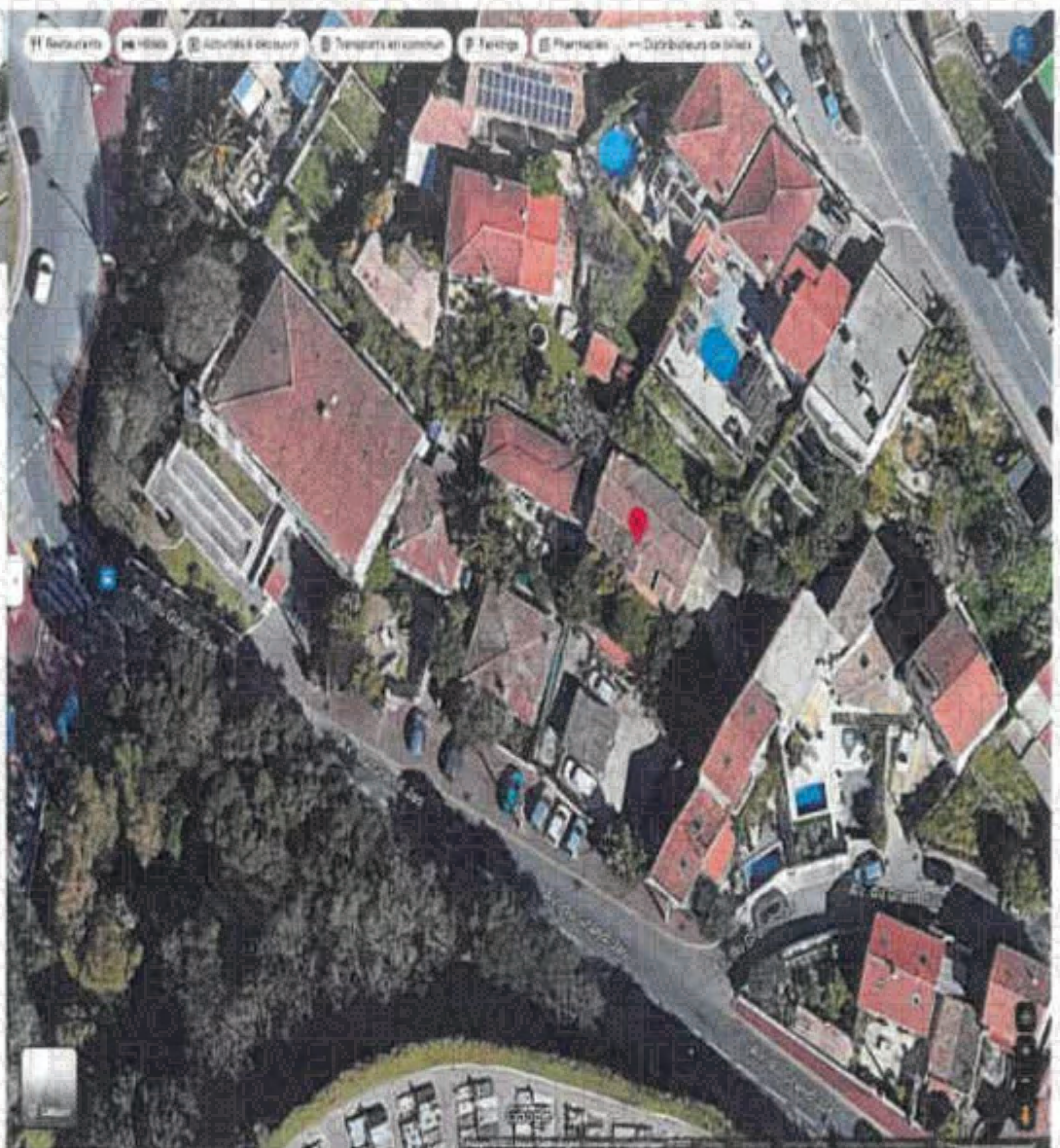




24 Av. du Grand Jas  
Construction

- 24 Av. du Grand Jas, 06400 Cannes
- Suggérer une modification du lieu existant : 24 Av. du Grand Jas
- Ajouter un lieu important
- Ajouter votre établissement
- Ajouter un lieu

Photos



## 2/ DESCRIPTION

**UNE MAISON** dénommée "Mon Cottage" élevée d'un étage sur rez de chaussée, comprenant :

- appartement en rez de chaussée et terrasses et appartement à l'étage.  
Sise à CANNES (06400), 24 Avenue du Grand Jas. Cadastéré section AZ, numéro 138 pour 7 a 23 ca.

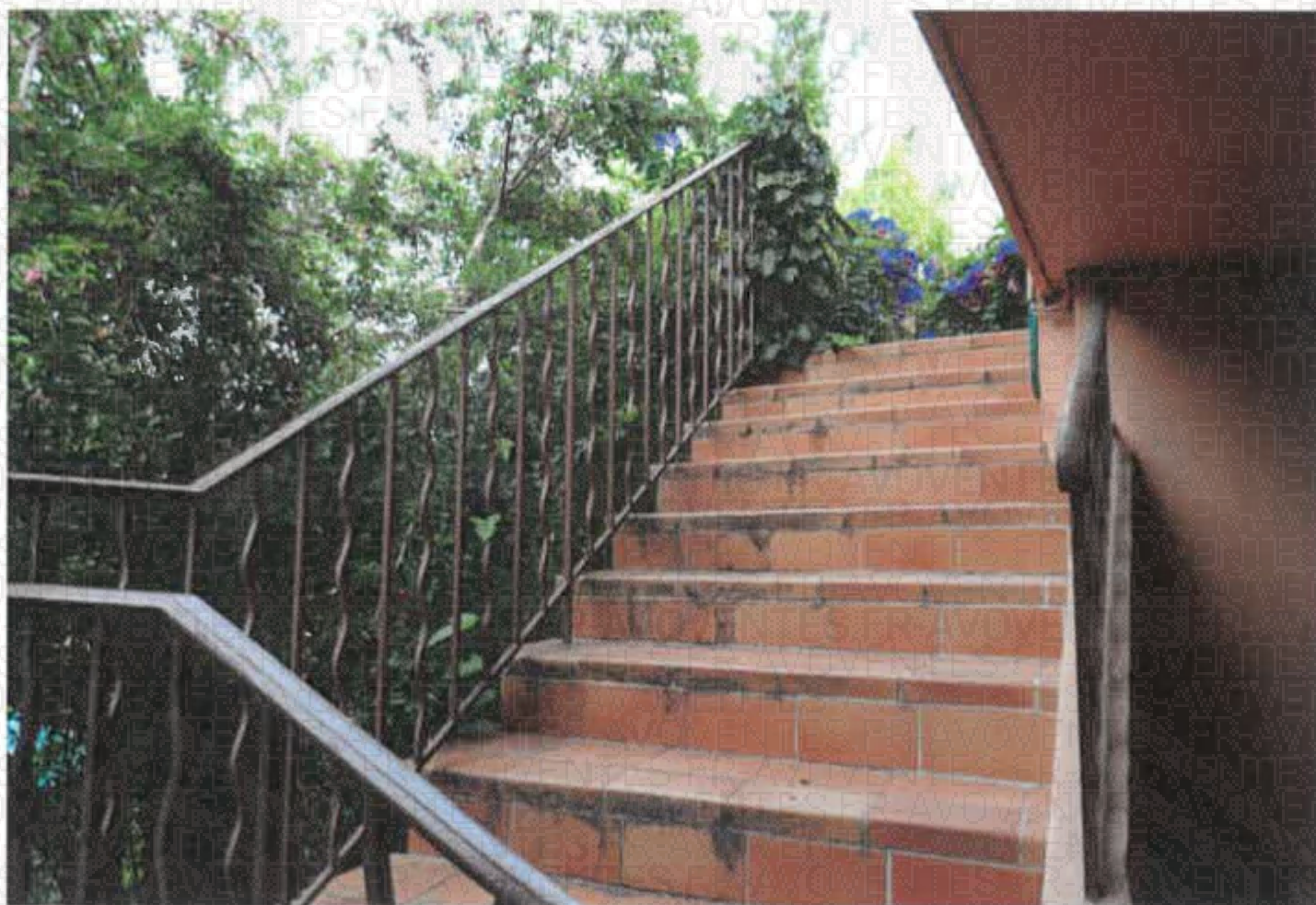
Il résulte d'une attestation de Monsieur le Maire de la ville de CANNES que « la parcelle AZ 138 est numérotée 24 avenue du Grand Jas ».

**La maison est constituée de deux appartements indépendants.**

Selon les déclarations de l'AVOVENTES.FR la maison présente une superficie de 160m<sup>2</sup> environ sur un terrain de 700m<sup>2</sup> environ.

### -APPARTEMENT 1<sup>ER</sup> ETAGE :

L'accès s'effectue par un escalier extérieur aboutissant sur la terrasse couverte de l'appartement.





**l'entrée s'effectue par la cuisine de l'appartement**



**-Cuisine**

Equipée d'éléments hauts et bas de style provençal.

le sol est revêtu de carrelage et les murs de peinture.

Chaudière au gaz individuel dans un placard de cuisine



### Un dégagement



### Séjour

Le sol est revêtu de carrelage et les murs de peinture.  
Une porte-fenêtre et une fenêtre donnant sur la terrasse







**-Chambre**

Le sol est revêtu d'un linoléum et les murs de peinture

Une fenêtre



**-Salle de bains**  
Equipée d'une baignoire, WC, double vasque.





## **APPARTEMENT REZ-DE-CHAUSSEE**

Cet appartement est inoccupé et encombré de cartons et mobiliers. Il est en mauvais état de façon générale.



### **-Une pièce**

Le sol est revêtu de carrelage et les murs de peinture.  
Une fenêtre





**Un dégagement**



**Une chambre**  
**Encombrée.**  
**Une fenêtre donnant sur terrasse**



**-une salle de bains**

Equipée d'une baignoire, d'une vasque.

Le tout en mauvais état



**Une terrasse couverte**



**Mais, il conviendra de se reporter très expressément à l'attestation de mesurage dressée par un technicien expert immobilier, en conformité de la Loi du 18 décembre 1996, dite Loi Carrez, et qui sera annexée au cahier des conditions de vente.**

## EXTERIEUR

La propriété est fermée par une grille, portail et portillon métalliques.

Le jardin n'est pas entretenu.

Plusieurs petites dépendances : chalet, appentis, ...

Large zone de stationnement













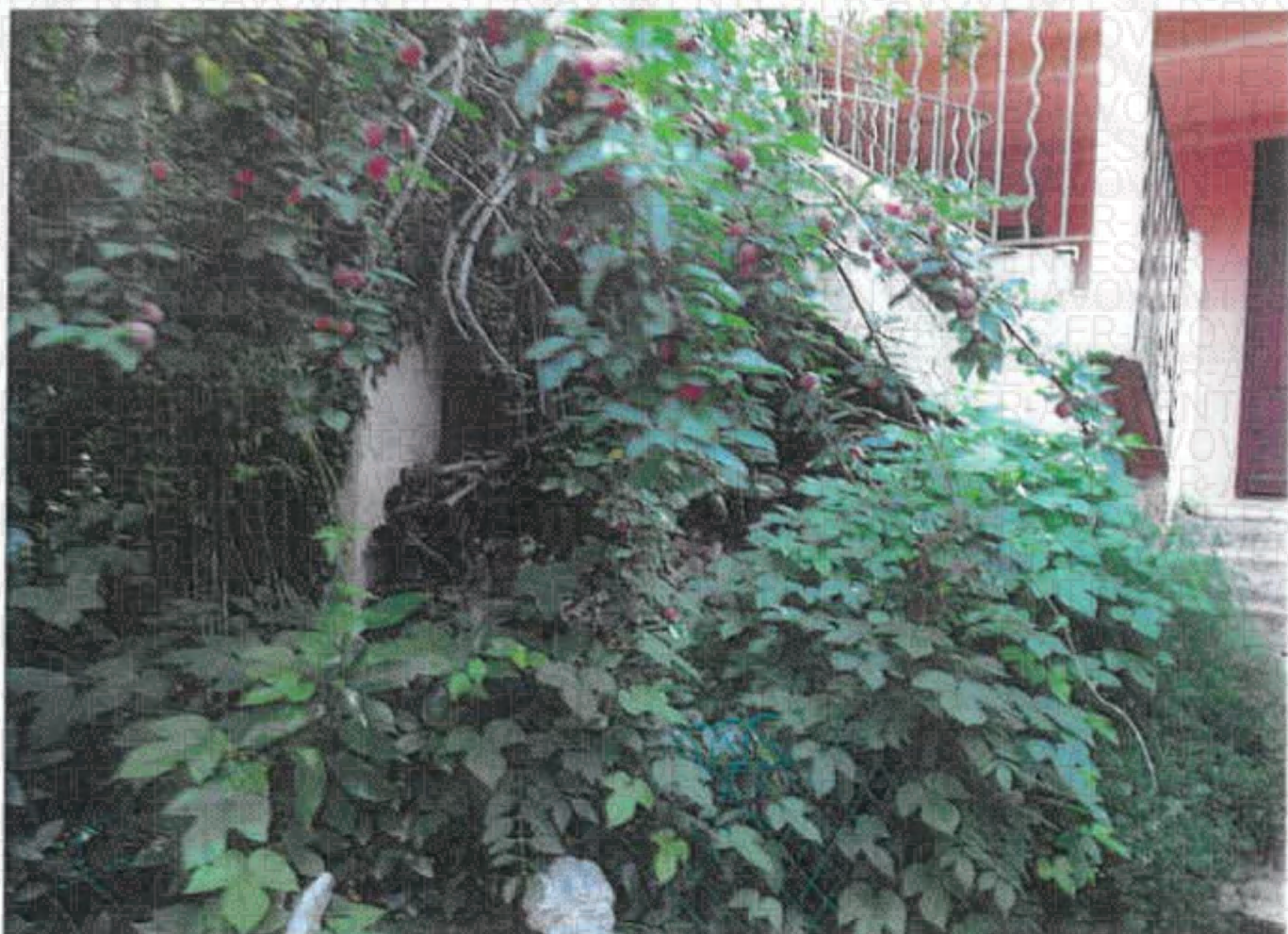


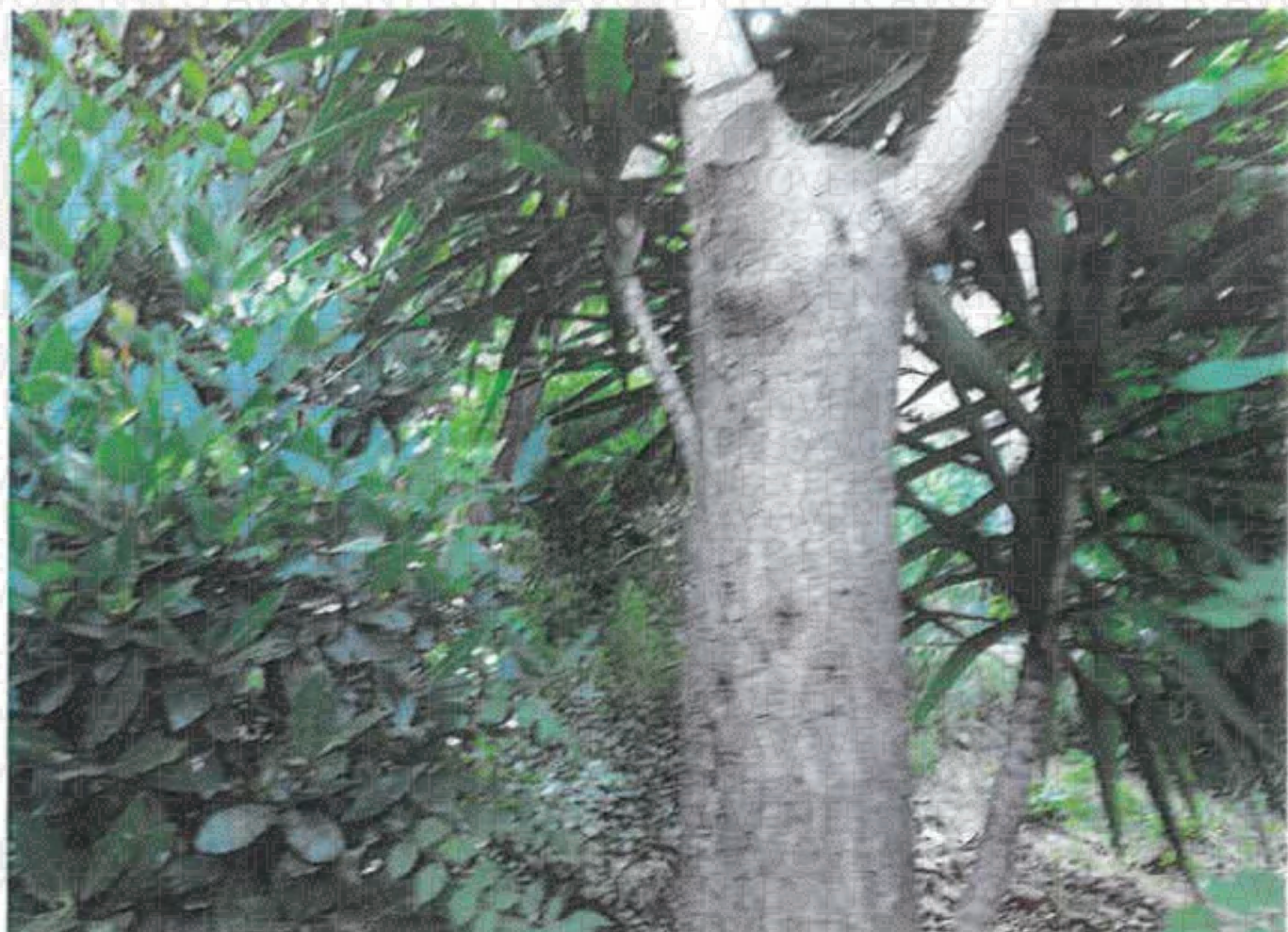


































### 3/ OCCUPATION

La maison est occupée par  
l'appartement du 1<sup>er</sup> étage

qui réside dans

